44e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 26 30 JUIN 1927

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Avis aux écrasés. — II. Le péril jaune tourne au rouge. — III. Un Américain de bon sens. — IV. Ecoles mixtes et écoles géminées. — V. Gaieté financière du jour. — VI. Les bateaux de Saint-Malo. — VII. Huysmans. — VIII. Livres de prix.

I. — Quand se produit un accident d'auto, le conducteur est-il à priori *présumé* responsable, ou bien, au contraire, est-ce à ses victimes qu'incombe le soin de prouver le fait de sa responsabilité ? On voit assez la différence juridique des deux hypothèses.

Dans la première, le chauffeur est, en principe, réputé coupable, et tenu à réparation des dommages causés par son véhicule ; l'écrasé peut engager la procédure, sans avoir à se préoccuper de chercher des preuves pour étayer son action ; la loi l'assiste et prend son parti ; elle n'entend excuser le chauffeur qu'après qu'il aura tout d'abord, et le premier, dégagé la responsabilté qu'elle fait peser sur lui en manière de présomption générale.

C'est l'inverse, dans la seconde hypothèse. Le chauffeur attend tranquillement qu'on lui démontre qu'il est dans son tort. Appelé en justice, il n'a d'autre souci que de répondre, pour les infirmer, aux arguments qui lui seront présentés. Il est présumé avoir raison. Fort de cette présomption, il s'y cramponne tant que sa victime ne lui prouve pas par de solides raisons qu'il a eu tort de l'écraser.

La jurisprudence des tribunaux et cours d'appel s'est montrée jusqu'ici hésitante et variable, adoptant tantôt l'une tantôt l'autre de ces deux hypothèses juridiques, mais beaucoup plus généralement la seconde, moins pitoyable aux « accidentés » qu'aux chauffeurs. La raison de cette divergence vient de ce que deux articles du Code civil peuvent être allégués dans la matière, qui conduisent à des applications tout opposées.

L'art. 1382 dit que « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il arrive à le réparer » ; et d'après l'art. 1384 : « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou *des choses que l'on a sous sa garde* »

On voit la différence. L'art. 1382 subordonne la responsabilité à la « faute de l'homme, » tandis que l'art. 1384 la fait dépendre aussi, si l'on peut dire, de la « faute de la chose » que l'homme a sous sa garde, sous sa responsabilité.

C'est l'art. 1382 que les tribunaux appliquent couramment (notre 2e hypothèse). Quelques-uns, timidement, se sont référés, au contraire, en ces derniers temps, à l'art. 1384. La Cour de Cassation vient, pour la seconde fois, de leur donner raison. Déjà, par un arrêt de la Chambre civile en date du 29 juillet 1924, elle avait nettement pris parti pour les écrasés contre les chauffeurs, c'est-à-dire pour l'application de l'art. 1384 aux accidents d'autos (notre 1re hypothèse). Elle vient de confirmer sa doctrine par un arrêt du 21 février 1927 qui, espérons-le, va passer en règle générale de jurisprudence.

A mesure que s'est accru le nombre des véhicules à traction mécanique, les accidents se sont multipliés. Soit en raison de la soudaineté de l'accident, soit parce qu'il s'est produit sans témoin, soit pour toute autre cause, la victime qui veut obtenir la réparation du dommage subi par elle est souvent fort empêchée de faire la preuve de la faute *du conducteur*. Elle se trouve, en outre, en présence, devant la justice, non point de l'auteur même de l'accident, mais d'une Compagnie d'assurances, qui sait user habilement de tous les moyens de droit propres à faire échouer sa demande. Si l'on exige de la victime qu'elle fasse la preuve de la faute du conducteur, celui-ci a dans bien des cas toutes chances d'échapper à la responsabilité qu'il a réellement encourue, mais qui n'est point juridiquement établie.

Le cocher d'une voiture traînée par un cheval est présumé responsable, aux termes de l'art. 1385 du Code civil, du dommage que l'animal a causé. La loi du 31 mai 1924 a établi, dans son art. 53, une présomption de responsabilité à l'encontre de « l'exploitant d'un aéronef pour les dommages causés par les évolutions de l'aéronef, ou des objets qui s'en détacheraient, aux personnes et aux biens situés à la surface. » Aucun texte analogue ne régit la responsabilité du conducteur d'automobile. L'intervention du législateur a été réclamée par nombre de jurisconsultes. La Cour de Cassation a estimé qu'il n'était pas besoin, pour se prononcer, de recourir à un texte nouveau. A l'automobile, chose inanimée, elle a fait l'application des dispositions de l'art. 1384 du Code civil,

qui *présume* la responsabilité du gardien de toute chose inanimée nécessitant une garde en raison du danger qu'elle présente.

Il n'y a point lieu de voir dans cette orientation de la jurisprudence la marque d'une malveillance particulière à l'égard des automobilistes. De l'application de l'art. 1384, les automobilistes adroits et prudents, respectueux de la sécurité d'autrui, n'ont rien de plus à redouter que de l'application de l'art. 1382. Quant aux autres, non moins dangereux pour eux-mêmes que pour ceux qui se trouvent sur leur chemin, si la présomption de responsabilité qu'ils sentent peser sur eux les engage à plus de circonspection, nul ne saurait s'en plaindre. (André Pavie, dans *La Journée industrielle*).

II. — Après le bolchevisme en Russie, voici le bolchevisme en Chine.

Le péril jaune va-t-il changer de couleur et tourner au rouge vif de la nuance bolchevick? C'est fort à craindre, si l'on s'en tient aux prévisions pessimistes, et fortement documentées, d'un article anonyme paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril dernier, sous le titre : *Le bolchevisme et l'héritage romain*.

C'est une constatation historique extrêmement remarquable, que toutes nos civilisations actuelles sont, à y regarder de près, un pur héritage de la civilisation romaine. Rome n'a pas seulement subjugué le monde par la puissance de ses armées, elle l'a surtout conquis profondément par son code. On sait sa constante et prédominante sollicitude d'inoculer sa législation, son droit romain, à toutes les parties de son vaste empire.

« Le fait capital dans le mode d'action de la civilisation romaine s'exprime par un mot : Rome imposait ses lois. Ses lois, son code, tout est là. D'Ibérie en Thrace le *civis romanus* était partout protégé avec la même efficacité et de la même manière ; ici ou là, les conventions qu'il signait avaient la même valeur ; les mêmes actes étaient licites ou illicites, les rapports entre les particuliers, ou entre les particuliers et l'Etat, réglés de la même façon : condition essentielle pour permettre le commerce, et pour rendre possibles la prévoyance et la continuité sans lesquelles il n'y a ni industrie, ni œuvre de longue haleine. Le code romain, tel est bien dans l'Empire l'élément stable et le facteur de civilisation.

Depuis lors, l'Empire a pu s'émietter, l'Europe, balayée par les grandes invasions, se fractionner en une multitude de petits Etats légiférant à leur bon plaisir ; avec le code Napoléon, promené dans toute l'Europe, le code romain est revenu universellement à la vie, car l'un procède rigoureusement de l'autre. Aujourd'hui, sauf quelques variantes d'usages locaux, un seul code régit tous les peuples civilisés. Quelles que soient les différences de formation politique de ces peuples, chez eux tous, les mêmes actes sont réputés crimes ou délits, selon les mêmes règles ; les mêmes conventions sont valables, les mêmes droits sont assurés. S'il y a des modifications, elles ne touchent jamais au principe, mais bien à l'application de certains points de détail, et si les codes tendent à se compléter, c'est de plus en plus, d'un commun accord, avec une portée internationale : législation des droits de propriété commerciale, législation des brevets, législation du travail, etc. »

L'emprise mondiale universelle de la loi romaine, sa persévérante continuité tout au moins, ne s'expliquerait pas complètement par le seul fait de la conquête, si le christianisme naissant ne l'avait pour ainsi dire baptisée, adoptée et associée à la diffusion de l'Evangile. On sait, en effet, en quelle large proportion le droit canonique, dès son origine, et au cours de ses évolutions, s'est inspiré du droit romain, qui en est comme l'ossature, et, s'il est vrai que nos civilisations occidentales doivent le meilleur de leurs progrès aux influences de l'Eglise, il n'est que juste d'en faire honneur aussi, pour une large part, au point de vue disciplinaire, au droit romain dont elle a toujours su conserver précieusement l'héritage.

Du reste, l'extrême facilité avec laquelle il a été partout accueilli, partout traditionnellement conservé, s'explique aussi par cette caractéristique, qui lui est propre, d'être une émanation directe du *droit naturel,* dans lequel il plonge profondément ses plus fortes racines. Le droit naturel c'est, au fond, l'exigence et comme l'instinct de la nature ; la loi naturelle est donc commune à tous les hommes. Aucun terrain ne pouvait être mieux préparé pour faire germer, dans tous les pays du monde, la semence de la culture romaine :

« Ainsi il est permis de dire que toute la civilisation actuelle s'est développée sous l'égide du droit romain, droit qui a évolué, certes, mais qui dérive d'un principe unique. En donnant à la civilisation actuelle le nom de civilisation romaine, nous sommes en droit de penser que nous nous bornons à constater un fait d'une réalité tangible. »

Or, la pierre angulaire fixe du code romain c'est la *personnalité de l'individu* et son *droit de propriéte*. Voilà tout justement ce que nie le bolchevisme, qui se place ainsi aux antipodes de notre civilisation et préconise un système social radicalement inconciliable avec le nôtre. L'*etatisme,* assurément, n'est pas chose nouvelle, ni le communisme non plus, rêvé jadis par Platon (*Républ.*, v) et suffisamment ridiculisé dans les comédies d'Aristophane. Ce qui est nouveau dans le bolchevisme, et par quoi il se place d'emblée sur un plan totalement étranger à notre civilisation, sans aucun point de contact avec elle, c'est la négation radicale de tout droit naturel, sa conception d'un étatisme absolu qui ne laisse aux individualités humaines que les droits qu'il lui plaît de leur accorder.

Le socialisme, le communisme classique, même sous leurs formes les plus risquées, ne sont, après tout, dans notre monde à nous, que des utopies, des aberrations d'ordre économique, qui mettent à mal le droit de propriété, mais n'absorbent pas toutes les libertés individuelles dans la fantaisie des meneurs d'un groupe social. La vieille idée romaine de la personnalité du citoyen persiste et s'impose malgré tout, avec un certain stock de conséquences physiques et morales qui s'y rattachent.

Le bolchevisme fait table rase de tout cela. Il ne

connaît aucune loi, naturelle ou positive, supérieure à celle de l'Etat, entendez, à celle que fabriquent, comme bon leur semble, les gens qui gouvernent, un Lénine tout seul, ou escorté de quelques « profiteurs » de son choix. Pas de morale, absolument aucune, en dehors ou à l'encontre de la *raison d'Etat*. Pas de conventions privées ou publiques qui tiennent, s'il est de l'intérêt de l'Etat — de Lénine et de sa bande — qu'elles ne soient pas observées. Seul, l'Etat achète, vend, règle les importations et les exportations, partage le bénéfice de ses opérations comme il l'entend, nivelle les fortunes, les cerveaux, coupe les têtes qui le gênent, distribue à son gré les produits de la collectivité, donne la terre des riches aux paysans et les accable d'impôts, entretient, pour le succès de ses opérations et pour sa garde, une armée sélectionnée, disciplinée, bien payée, engraisse ses amis et ruine ou supprime quiconque lui porte ombrage : régime de bon plaisir, de terreur, de pillage à jet continu, sans contrôle aucun, ni autre mesure que celle des basses passions de jouissance matérielle à satisfaire.

On appelle cela du communisme. Soit, c'est du communisme, en effet, mais quelque chose, et beaucoup, en plus. C'est du communisme économique, quant au point particulier de l'abolition de la propriété ; mais c'est de l'anarchisme, du nihilisme, du pire *étatisme* tyrannique absolu, dans tous les autres compartiments de la vie humaine, nationale et internationale.

Comment s'étonner, alors, que depuis dix ans l'on ait essayé d'entrer en relations « honnêtes » avec ces gens-là, sans y pouvoir jamais réussir ? L'Angleterre a tenté l'aventure, un peu bien libéralement, d'autres disent naïvement. Elle a été dupée ; elle devait l'être. Notre « honnêteté » romaine n'a pas de sens dans le bolchevisme. Aucun contrat international n'est possible entre la Russie et un peuple quelconque. Il faut renoncer à l'espoir, un instant caressé chez nous, comme ailleurs, d'entrer en relations commerciales ou politiques avec un soi-disant gouvernement qui n'est, en fait, qu'une oligarchie de jouisseurs sans mandat populaire, sans contrôle, qui n'a ni racines dans le passé, ni certitude de lendemain, écume malpropre qu'a fait monter à la surface, au hasard des circonstances, le bouillonnement explosif d'appétits populaires trop longtemps et trop violemment comprimés.

La Russie, a-t-on dit, a sa révolution, comme nous avons eu la nôtre. — Erreur profonde ! Le bolchevisme n'est pas une révolution qu'on puisse comparer à aucune des perturbations politiques qui ont jusqu'à présent plus ou moins profondément modifié la vie sociale des peuples. Non ! C'est un renversement absolu de toutes nos idées, de tous nos principes de morale et de droit public, une monstruosité qui ne correspond à aucune étape de notre civilisation, qui tranche violemment sur toute l'histoire de nos révolutions occidentales.

Le bolchevisme n'est même pas une philosophie, c'est un appétit, un suicide de la vie sociale érigé à la hauteur d'un principe, sur les ruines de la personnalité humaine. Jouir d'abord, et nous d'abord !... Plus tard, on verra... Telle est pratiquement sa devise, et son mot d'ordre : A bas la société capitaliste ! Si vous lui demandez par quoi il entend la remplacer, il vous répond : « Détruisons d'abord !... Quand ce sera fait dans le monde entier, il sera temps de penser à construire. »

Et la destruction va son train, pas aussi vite, cependant, que l'avait espéré Lénine, dont la faute de tactique initiale, réparée depuis, a été de s'adresser tout d'abord au prolétariat occidental et de surestimer la valeur immédiate de son concours. L'antinomie des deux codes, si l'on peut dire, bolcheviste et romain, est trop profonde, et notre civilisation est à un stade d'évolution trop compliqué, trop chargé de l'atavisme de ses longues traditions, pour offrir au virus soviétique le terrain de culture qui lui convient. L'esprit de « conservatisme » inhérent à la propriété privée, multipliée à l'infini, offre, pour longtemps encore, chez nous, surtout à la campagne, un obstacle difficilement franchissable au communisme sous sa forme générale, et en particulier au communisme moscoutaire dont l'extrémisme radical est loin encore de rallier les suffrages de tous nos communistes occidentaux.

Si disproportionnés cependant qu'ils soient avec l'intensité et les « frais » de sa propagande, ses progrès ne sont pas quantité négligeable, ainsi que le prouve assez la récente grève du charbon en Angleterre. Son heure n'est pas venue ; rien ne permet d'affirmer qu'elle ne viendra pas le jour où elle aura été de longue main préparée, quand, avec le concours du socialisme et le fléchissement de la morale chrétienne, les vieilles idées traditionnelles et romaines de justice, d'honnêteté, de fidélité à la parole donnée, de respect à l'autorité, etc., se seront peu à peu obscurcies, évanouies, laissant le terrain libre aux seuls appels de la jouissance voluptueuse sous toutes ses formes.

Avertis par l'expérience de leur échec provisoire en Europe, les bolchevistes ont compris qu'un soulèvement immédiat des masses est d'autant plus difficile que les nations sont plus évoluées et la distinction entre les classes sociales moins accentuée. Aussi, tout en maintenant l'organisation de sa propagande en Europe, le bolchevisme a-t-il eu l'habileté de modifier sa tactique et de concentrer son offensive en des régions moins « évoluées, » moins civilisées, moins intellectuelles et militaristes, moins infectées d'esprit bourgeois ancestral, mieux préparées donc à subir la fascination de l'appel à la curée. Et c'est du côté de l'Asie qu'il a orienté la réalisation de son rêve.

« La conception qui consistait à rassembler à Moscou et à Tiflis des commis-voyageurs en révolution pris dans toutes les nationalités visées — chinois,

afghans, hindous, musulmans, arabes, etc. — est exactement de même ordre que la conception de la IIIe Internationale. Ils y sont dressés au point de vue général de la doctrine soviétique, mais encore plus exactement documentés sur les conditions politiques du pays où ils auront à travailler, ainsi que sur le but immédiat à y poursuivre. Des presses spéciales les fournissent de tracts et de brochures de propagande. En moins de dix ans, près de vingt mille de ces agents ont été lancés sur le monde. Seulement, au début l'action a été quelque peu dispersée, et aussi trop directe. Les passions, le désir de frapper immédiatement au cœur la puissante Angleterre, a d'abord entamé l'action dans les Indes, où il y a eu une grosse alerte en 1920, et où un effort militaire sérieux a été nécessaire, visant en même temps l'Egypte, l'Afghanistan et la Perse. Le 22 mai 1920 Lénine lançait son fameux télégramme : « Je suis heureux de voir que le principe de la libération des peuples du joug des capitalistes étrangers ait trouvé un écho chez les héros hindous. La Russie suit avec intérêt l'éveil des Indes. Nous saluons l'union étroite des musulmans avec les non musulmans ; nous souhaitons l'extension de cette union à tous les travailleurs de l'Asie. La victoire sera assurée si les prolétariats hindous, chinois, coréens, japonais, persans, turcs se tendent la main. Vive l'Asie libre ! »

Oui, mais c'était une erreur de s'être d'abord attaqué au gros morceau et d'être allé tout droit à la citadelle anglaise des Indes, où l'on se heurtait à une organisation savante et à des forces militaires puissantes. Il convenait de n'y revenir qu'avec des troupes fraîches et une supériorité numérique formidable : si la politique bolcheviste éprouve des échecs, elle comprend la leçon et modifie ses plans, elle ne les abandonne pas.

Dès lors, l'orientation porterait sur la conquête de l'Asie par la Chine. Sur ce terrain la puissance militaire des Etats civilisés est nulle. Moscou capitale des Etats-Unis d'Asie, c'est un programme réalisable. Faut-il en rappeler les étapes ?

Peu à peu, en lisière du Turkestan, de petits Etats se détachent, qui adhèrent aux soviets ; puis, en 1923, la Mongolie. Le gouvernement de la Chine du sud — celui de Canton — est entièrement entre les mains des soviets. L'actif Karakhan, enfin accueilli à Pékin comme ministre accrédité, officiel, y agit énergiquement ; et la Russie se trouve être la seule puissance qui ait aujourd'hui pied à la fois dans la Chine du Sud et dans la Chine du Nord. 2.000 officiers bolchéviques russes, paraît-il, encadrent les armées du Sud. Entre temps, les troubles s'étendent jusqu'aux Indes néerlandaises. »

Et voilà comment la Russie soviétisée, désormais perdue pour notre civilisation occidentale, est en train de catéchiser 500 millions d'Orientaux et de constituer un bloc asiatique qui tôt ou tard essaiera d'écraser sous sa masse le reste du monde. Seule, jusqu'à présent, au moins pratiquement, l'Angleterre semble avoir aperçu le danger et cherche à parer le coup droit qui la menace, tout comme, d'ailleurs, les autres puissances étrangères, dans la guerre civile chinoise où le sud bolchevisé essaie de briser la résistance du nord jusqu'à présent moins gangrené. Car, ne l'oublions pas, si l'effervescence actuelle en Chine procède, au fond, d'une violente poussée de xénophobie commune à toutes les provinces, la lutte civile intestine entre Canton et Pékin a son principal aliment dans la révolution « soviétique » des provinces du sud, soigneusement entretenue par l'influence et l'or des dirigeants de Moscou.

Le péril jaune va-t-il changer de couleur, et la tache rouge cantonaise s'étendre au reste de l'Empire du Milieu ? C'est à craindre, bien qu'on en puisse douter, tant sont encore, d'un côté, vivaces les éléments de résistance dans la tradition ancestrale populaire chinoise, alors que, d'autre part, la tactique soviétique, souvent maladroite parce que trop âprement précipitée et violemment extrémiste, court risque d'aboutir là, comme en Europe, à un insuccès. Le danger, néanmoins, est réel, menaçant. Le nier, c'est folie pure.

« La Chine bolchévique, c'est mathématiquement l'Inde perdue à son tour, et l'échec de Lénine en 1920 brillamment réparé... en 1930 peut-être ! Et après ?

Après ? Un fait matériel subsiste. Les tenants du code soviétique ont une idée directrice, un plan suivi, un but offensif net. Les tenants du code romain ont des vues défensives individuelles ; et, par ailleurs, un manque complet d'unité de doctrine : mieux, ils se tirent mutuellement dans les jambes et enregistrent, chacun avec une certaine satisfaction, les échecs ou les erreurs du voisin.

Nul doute, cependant, que les soviets voient grand. En janvier 1927 un entrefilet a paru dans nombre de journaux français. Il venait on ne sait d'où et n'a été relevé par personne. Il disait à peu près : « Il est question d'une Société des nations d'Orient qui, sous l'égide de la Russie, réunirait la Chine, etc., etc. » Cet entrefilet est aujourd'hui sans portée : la Chine officielle est membre de la Société des nations de Genève. Mais *demain*, avec une Chine soviétique ?... Les soviets n'ont jusqu'ici reculé ni devant les réalisations hardies, ni devant les provocations. Ce serait un rude bloc dressé en face de notre civilisation romaine, que le bloc asiatique compact, et je ne sais s'il sera encore possible de détourner la tête pour ne pas voir... Notre siècle fera, de gré ou de force, et pour de longues années, de la politique d'Asie. »

Ainsi conclut mélancoliquement la *Revue des Deux Mondes*. A cette conclusion nous avons, pour notre part, quelque chose à ajouter. C'est bien, de préciser la nature du mal et d'en pronostiquer les ravages possibles, probables. Ce serait mieux d'en indiquer, d'en rechercher tout au moins le remède. La contradiction radicale, disons encore, pour simplifier, entre le code bolcheviste et le code romain est frappante, indéniable. Il n'y a point d'amendement, de composition possible, qui puisse jamais faire rentrer le bolchevisme dans le cadre de notre civilisation. C'est un duel à mort, sans merci, sans autre issue imaginable que la disparition de l'un des deux belligérants. Si donc nous voulons vivre, il nous faut à tout prix supprimer l'adversaire.

Or, ce qui est en cause, et ne l'avait jamais été jusqu'ici, c'est le droit de la loi naturelle, non pas sur tels ou tels détails de son impératif, mais dans l'universalité de ses principes fondamentaux (personnalité et liberté humaines, propriété, mariage, famille, justice, contrats, etc., etc.).

De tout cela le bolchevisme fait litière. Pour lui, le droit naturel est inexistant. A nous de le défendre, et de nous rappeler, l'histoire en mains, qu'il n'a traversé indemne les vingt siècles de notre civilisation que soutenu par la puissante armature religieuse du christianisme. Déjà, sous

l'Ancien Testament, l'intervention divine positive l'avait consacré et comme à nouveau promulgué au Sinaï, car les commandements de Dieu ne sont pas autre chose que les commandements mêmes ou principes essentiels de la loi naturelle (le respect du droit de propriété figure au X[e] précepte du *Décalogue)*. Sans y rien retrancher, l'Evangile n'a fait que confirmer le code substantiel de droit naturel qui est à la base de toute législation positive quelconque, humaine ou révélée. La religion catholique en est, entre toutes, la plus parfaite efflorescence, le plus sûr véhicule, l'enveloppe protectrice la plus solide, parce que divine. Nous ne le voyons que trop tous les jours : là où la religion baisse, le bon sens de la loi naturelle s'obscurcit. Le jour où le rempart de l'idée religieuse ne sera plus là pour la protéger, la citadelle du droit et du devoir de nature, sauvegarde suprême de notre civilisation occidentale, courra grand risque de succomber, comme en Russie, sous la poussée démagogique des bas appétits déchaînés. Il sera bien inutile, en attendant, de faire de la « politique d'Asie, » si l'on ne commence pas par faire en Europe de bonne « politique religieuse, » *seul* nécessaire et suffisant moyen de maintenir intactes dans l'âme populaire, sous l'enveloppe de la religion, les idées de droit naturel qui sont les fondements mêmes de la société.

III. — Un américain de bon sens, c'est M. Elihu Root, l'ancien secrétaire d'Etat, une des personnalités les plus considérables et considérées des Etats-Unis. On va lire — il en vaut la peine — l'examen de conscience national auquel il convie ses concitoyens dans un discours récemment publié, qui fait grand bruit en Amérique, et dont l'écho sera favorablement accueilli en Europe, surtout en France, où l'opinion publique reste péniblement affectée de l'âpreté financière de nos bons vieux amis et alliés d'outre-mer. *(America and Europe*, by Elihu Root. — *Foreign Affairs*, supplém. janvier 1927).

Laissons la parole à M. Root : « Si la Société des Nations avait été instituée contre les Etats-Unis, le cas serait très simple. Or, non seulement elle n'a pas été formée contre nous, mais elle a été créée par amitié pour les Etats-Unis. Elle a été formée avec la conviction que nous en deviendrions membre et avec la persuasion, fondée sur l'opinion de notre représentant et négociateur à la Conférence de Paris, qu'elle serait acceptée par le peuple des Etats-Unis.

Nous étions, certes, parfaitement dans notre droit en refusant de participer au traité. Notre Constitution était là pour que personne n'en ignorât. Néamoins, quand le président Wilson alla à Paris, il était notre représentant, il était notre négociateur, il était notre agent. Il était le seul homme en qui les nations d'Europe pouvaient avoir confiance sur la question de savoir ce qui pourrait satisfaire le peuple des Etats-Unis.

Lors donc que la S. D. N. fut finalement constituée et lorsque nous refusâmes d'en devenir membre, l'Europe resta avec une organisation incomplète, sans l'appui de la nation la plus peuplée, la plus riche et la plus puissante, dont le nom avait été écrit dans le Covenant. Et quand l'Europe se trouva avec cette organisation incomplète pour faire face aux forces déchaînées par le rajustement des territoires et des souverainetés d'après le traité de Versailles, que pouvions-nous faire ? Que pouvait faire n'importe quel gentleman à l'égard d'un autre que son représentant et agent aurait par erreur, mais de bonne foi, conduit dans un tel cul-de-sac ? Que pouvions-nous dire, sinon exprimer notre plus sincère regret ? Que pouvions-nous faire, sinon manifester notre intention et notre vif désir de faire tout notre possible pour ne pas demeurer en dehors de la Société et causer un préjudice à nos anciens amis et associés ?

Qu'avons-nous fait ? L'Amérique a-t-elle jamais manifesté le moindre signe d'amitié ou de sympathie pour la S. D. N. et son œuvre ? Au contraire, et la controverse qui a eu pour résultat d'affirmer notre détermination de nous tenir à l'écart de la Ligue a été d'une extrême violence et la plus propre à rendre les sentiments plus amers. Cette amertume rejaillit sur la S. D. N. elle-même, et ce fût bientôt chose commune de lire dans les journaux ou d'entendre dans les discours ou les conversations les espoirs formulés au sujet du prochain fiasco de la Ligue, et de voir le plaisir manifesté, lorsqu'il paraissait en effet que ce fiasco pourrait bientôt se produire. Ces sentiments s'étendirent jusqu'à la Cour Internationale de Justice, qui fut ensuite créée en vue d'atteindre par une autre voie le même but et d'assurer une paix durable.

Ce fut alors que des représailles commencèrent à se manifester de l'autre côté de l'eau. Les marques d'animosité ne sont jamais confinées d'un seul côté. Des représailles s'annoncèrent donc ; des propos désagréables traversèrent l'Océan et nous arrivèrent; et une période de guerre à coups d'épingle a maintenant duré pendant des années ! Elle a coloré et conditionné le problème des dettes que les nations étrangères ont contractées envers nous.

Ce n'est pas tout. Non seulement nous avons oublié les sollicitations d'une obligation honorable reposant sur d'anciennes associations et les espoirs qu'avait fait naître l'attitude de notre représentant, mais nous avons refusé de reconnaître les services rendus par la S. D. N. et la Cour de Justice. Au cours de ces dernières années, la S. D. N. dans le champ politique et la Cour dans le champ judiciaire ont rendu les plus grands services connus dans l'histoire de la civilisation — incontestablement les plus grands — à la cause de la paix.

La guerre est souvent le résultat d'un état d'esprit. Les institutions que nous venons de mentionner ont enseigné aux peuples de l'Europe à penser dans un esprit de paix plutôt que dans un

esprit de guerre. Elles leur ont enseigné par actes accomplis et choses vues à penser à des conférences conciliantes plutôt qu'à des politiques de guerre, à penser à des arguments, à des preuves, à un jugement équitable, au lieu de penser à des guerres à propos de droit ; elles leur ont enseigné l'habitude de penser et d'agir de cette manière. La question de la guerre ou de la paix pendant la prochaine génération est en train de se résoudre maintenant, aujourd'hui, par le caractère et les habitudes de penser et de sentir, enfin par la règle de conduite que les peuples du monde apprennent aujourd'hui et qui doivent les guider et les préparer aux exigences de l'avenir.

Nous, le grand peuple ami de la paix, qu'avons-nous fait ? Quelle aide avons-nous apportée dans cet étonnant travail nouveau ? Aucune sympathie exprimée, aucun appui moral, aucune fraternité ! Notre gouvernement a fait de son mieux. Mais les gouvernements ne peuvent guère. C'est le peuple, la puissance du peuple derrière les gouvernements qui peut tout.

Nous avons permis que la partialité la plus éhontée, habillée de phrases dénuées de sens, parût — et parût faussement — représenter le vrai cœur du peuple américain, avec son idéalisme sincère, avec son souffle de sympathie humaine, avec son invincible désir que notre pays apporte sa contribution active à la réalisation de la paix, du bonheur et de la vie noble dans le monde entier,

Ce sont de tels actes, de telles vertus qui bien plus que la richesse et la prospérité sauvent l'âme d'une nation. Mais ces vertus disparaissent vite si elles restent inemployées. Les répercussions de nos luttes intérieures semblent bien avoir annulé le rendement de nos impulsions les plus nobles.

Ce sont là quelques-uns des maux que nous a imposés un esprit de haine et de dispute, dont puisse le Seigneur nous délivrer ! » (Trad. Lechartier, dans le *Correspondant* du 25 avril 1927).

IV. — Avec la laïcisation intégrale de notre enseignement public à tous les degrés, la coéducation des sexes est le gros danger qui menace l'avenir moral de la France. La poussée maçonnique s'exerce de plus en plus de ce côté-là, et l'on sait comment, en ces derniers temps, sous prétexte de simplifications économiq es, le F.·. Herriot, notre actuel ministre de l'Instruction publique, a opéré, dans les Lycées et ailleurs, des concentrations de garçons et de jeunes filles qui, pour n'être pas strictement illégales, n'en sont pas moins l'accentuation significative d'une tendance que depuis longtemps les ennemis de l'Eglise rêvent de voir triompher dans nos mœurs scolaires.

Il importe souverainement que les parents soient dûment avertis de leurs devoirs et de leurs droits en pareille matière, et donc que les curés, pour les éclairer, en soient tout les premiers parfaitement informés.

Le sujet n'est pas nouveau, assurément, et maintes fois, au cours de la lutte scolaire où, plus âprement que jamais, nous sommes engagés, la presse catholique a signalé le péril que serait, pour la morale et la religion de notre pays, l'abominable système de la coéducation des sexes.

Mais, malgré tout, comme il arrive souvent, les premières impressions ont perdu, avec le temps, un peu de leur acuité, et peu à peu, soutenue par certaines feuilles universitaires, l'idée a fait son chemin. On n'y est pas encore habitué ; cela viendra, et cela vient très vite, contrairement d'ailleurs à la pensée première du Législateur, qui avait prévu le mal et pris des précautions presque suffisantes pour en prévenir efficacement l'invasion, car il existe une loi toujours en vigueur — jusqu'à ce qu'on l'abroge — qui interdit la coéducation des sexes. Il en est quelques-uns parmi nous qui l'ignorent ou l'ont oubliée, et un plus grand nombre qui, tout au moins, n'en ont pas sous la main la formule exacte qui leur permettrait de l'utiliser, en cas de besoin, avec une compétence légale sans réplique. L'heure nous paraît bien choisie pour leur en rappeler ici les dispositions essentielles, d'après l'excellente mise au point d'un article publié dans la *Semaine religieuse* de Coutances.

Bien que la législation scolaire actuelle dans ses modifications successives méconnaisse de plus en plus les droits imprescriptibles des familles, celles-ci, cependant, ne sont pas totalement désarmées en ce qui concerne la pratique de la coéducation des sexes. Certaines interventions d'ordre légal leur sont toujours permises, et ce serait une faute de les omettre. Elles ont de plus la ressource d'exercer sur l'opinion, sur les pouvoirs publics et les corps élus, spécialement sur les membres des Conseils municipaux, des Assemblées départementales ou nationales, une action d'autant plus efficace qu'elle sera plus générale, plus persévérante, plus éclairée. Il importe, en effet, que les réclamations les mieux justifiées soient accompagnées d'une connaissance précise de la législation scolaire et appuyée sur des faits soigneusement contrôlés et établis.

Du point de vue légal, il faut bien se garder de confondre école *mixte* et école *geminée* Faute de comprendre les notables différences qui les distinguent, certaines personnes des mieux intentionnées sont portées à étendre à la seconde la tolérance dont la première a toujours été l'objet. C'est une erreur des plus fâcheuses. La première, de par la loi même qui la prévoit et l'organise, est entourée de précautions qui en atténuent les inconvénients ; la seconde, fréquemment introduite dans les écoles rurales d'une manière subreptice et illégale, est un acheminement rapide, quand elle n'en est pas la réalisation immédiate, vers une promiscuité complète, fatalement pernicieuse.

Ecoles mixtes. — Dans les communes de moins de 500 habitants, la loi de 1886 prévoit qu'une seule et même école pourra recevoir les filles et les garçons. *C'est l'école mixte.*

Mais, en vertu de la loi et des instructions mi-

nistérielles qui en donnent le commentaire officiel, cette école est soumise aux conditions suivantes :

1° Elle est tenue par une *institutrice* et non par un instituteur. (Loi du 30 oct. 1886, art. 6). Elle ne peut être confiée à un instituteur que dans des circonstances exceptionnelles et transitoires. Dans sa circulaire du 24 juillet 1906, M. Briand, alors ministre de l'Instruction publique, reconnaît et affirme que des « *raisons de haute convenance* » veulent que l'école mixte soit tenue *par une femme et non par un homme*.

2° *La séparation des filles et des garçons en récréation est obligatoire*. Les « privés » sont distincts. La cour de récréation sera *séparée en deux parties par une claire-voie*. (Instr. minist. du 18 janv. 1887, art. 35).

3° Dans la classe elle-même, il n'y aura pas de cloison, mais *les filles et les garçons seront groupés séparément*. (*Ibid.*, art. 25).

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, les Conseils municipaux et les familles peuvent et doivent intervenir pour exiger le respect des lois et des règlements.

L'administration essaie de placer et de maintenir des instituteurs à la tête des écoles mixtes. Il appartient aux Conseils municipaux de faire observer les prescriptions impératives de la circulaire Briand ci-dessus rappelée, et de demander par une délibération motivée que l'école mixte de la commune soit dirigée par une *institutrice*.

Les chefs de famille sont spécialement qualifiés pour s'opposer au mélange des filles et des garçons sur les bancs de la classe, ou, à plus forte raison, sur la cour de récréation. Ils ont pour eux le droit naturel aussi bien que les dispositions très précises de la législation scolaire.

Ecoles géminées. — L'art. 11 de la loi du 30 oct. 1886 prévoit qu'il y aura *une école spéciale pour les filles* dans toutes les communes de 500 habitants et au-dessus. — Or, depuis quelques années, et *contrairement à la loi*, on transforme en certaines communes les deux écoles distinctes en deux écoles mixtes de la manière suivante : une classe réunit les grands garçons et les grandes filles sous la direction de l'*instituteur;* une autre classe reçoit les plus jeunes enfants des deux sexes sous la direction de l'*institutrice*. C'est la coéducation ou la *gémination*.

Une double différence apparaît de prime abord entre l'école *mixte* et l'école *géminée*. La première est légale dans les communes de moins de 500 habitants ; la seconde est *illégale* et en opposition manifeste avec l'article de la loi de 1886 cité plus haut.

Mais, et au point de vue moral ceci est d'une importance considérable trop peu remarquée, l'école géminée ne respecte plus les *raisons de haute convenance* dont parle M. Briand dans sa circulaire de 1906, et confie à un *homme* les enfants, grands garçons et grandes filles, qui, en raison de leur âge, sont plus exposés que d'autres à souffrir de cette promiscuité.

L'école géminée est bien une école mixte, mais une école mixte qui viole la *première des prescriptions légales* qui doivent la régir et érige en *système ordinaire et normal* ce que la loi elle-même regarde comme *extraordinaire et transitoire*.

Une telle méthode d'éducation constitue en elle-même une *grave inconvenance* et aboutit aux plus fâcheuses conséquences. Elle suffit pour ruiner en quelques mois ou en quelques jours l'œuvre éducatrice de la famille et pour rendre inutiles la sollicitude la plus éclairée et les soins les plus vigilants.

Toujours à redouter, le mélange des sexes dans de telles conditions devient un danger prochain de corruption morale. On peut le dire sans injustice, car le fait est notoire, beaucoup d'instituteurs publics ont de la morale une conception fort éloignée de celle que nous imposent les exigences de la conscience chrétienne. Et de leur propre aveu nos habitudes de réserve et de modestie sont à leurs yeux des préjugés destinés à disparaître pour permettre ce qu'ils appellent l'éducation intégrale.

L'école géminée est donc une extension illégale de l'école mixte dont elle aggrave notablement le péril. Essentiellement contraire à nos usages, à nos traditions, à notre tempérament, le jour où elle serait généralisée elle constituerait un véritable fléau social.

En sa faveur on ne saurait invoquer aucune des raisons qui expliquent les écoles mixtes. Elle n'apporte aucune économie de personnel ou d'argent ; elle n'épargne ni les locaux ni les maîtres. Les avantages pédagogiques qu'on lui prête sont discutables. Du reste, les résultats, si favorables qu'on les suppose, pas plus que l'allégement du travail des maîtres et des maîtresses, ne peuvent être mis en balance avec les effets moraux de la coéducation, *système corrupteur et antisocial*.

Bien qu'illégale, l'école géminée jouit évidemment de toute la sympathie de l'administration universitaire qui prétend avoir le droit de la pratiquer à titre d'essai.

Toutefois le ministre de l'Instruction publique lui-même met à cet essai des conditions dont il suffira souvent *d'exiger la stricte observation* pour faire échouer la tentative :

1° L'école des filles et celle des garçons proposées pour la *gémination* ne doivent avoir chacune qu'une classe.

2° L'instituteur qui tient l'école des garçons et l'institutrice qui tient l'école des filles *doivent être mariés*.

3° Les salles de classes doivent être contiguës ; les cours de récréation seront séparées et les privés distincts.

4° Un avis favorable à la gémination doit avoir été donné par le Conseil municipal d'abord, puis par le Conseil départemental de l'Instruction publique, enfin par l'Inspecteur d'Académie. *Alors seulement* le ministre peut prendre une décision autorisant la gémination des écoles.

De ces renseignements empruntés au *Journal*

Officiel du 28 novembre 1925, il résulte clairement que la seule volonté de l'instituteur et de l'institutrice ne suffit aucunement, même avec l'appui de l'autorité académique, pour que la gémination soit introduite dans les écoles communales. La prétention affichée par certains maîtres de n'avoir de comptes à rendre qu'à leurs supérieurs hiérarchiques, est dans la circonstance absolument injustifiée et contraire aux instructions formelles du ministère de l'Instruction publique. Il est bon qu'on le sache.

Non seulement l'avis du Conseil municipal est *obligatoire,* mais il est prépondérant, en ce sens que, s'il est défavorable, il prévaut toujours sur l'avis favorable du Conseil départemental et de l'Inspecteur d'Académie. Cela résulte d'une réponse du ministre de l'Instruction publique au *Journal Officiel* du 25 déc. 1925, p. 4.692.

Pour terminer cet exposé par des conclusions pratiques, remarquons que les communes se trouvent actuellement, au point de vue de la gémination des écoles, dans l'une des trois situations suivantes :

1° Aucune tentative n'a été faite ; la loi de 1886 est observée ; les deux écoles demeurent tout à fait distinctes. Il dépend du Conseil municipal — et indirectement de la volonté des familles — que cet état régulier soit maintenu. Il suffira d'opposer à toute demande de gémination un avis nettement défavorable.

2° La gémination a été introduite par la seule initiative de l'instituteur et de l'institutrice, sans avis du Conseil municipal, sans que les formalités exigées aient été remplies. C'est *un abus flagrant,* auquel une intervention rapide et énergique de l'autorité municipale mettra fin. Il faut exiger le retour immédiat à l'ancien état de choses.

3° La gémination a été établie après avis favorable du Conseil municipal, avis généralement donné par complaisance, par surprise ou par une vue insuffisante des conséquences qu'il entraînait. Même dans ce cas, il y a possibilité, sur la plainte des parents dont les enfants sont soumis à ce régime, de revenir sur une première délibération et de réclamer la séparation des classes comme elle se pratiquait antérieurement. Dans le seul département du Lot, sur vingt-trois écoles géminées, vingt-deux ont disparu par suite des protestations des familles et de leur action sur les autorités municipales.

Il est donc permis d'affirmer que, dans tous les cas où l'école géminée est établie dans une commune, la population porte la responsabilité de ce désordre. Certes, il n'y a pas toujours connivence ; il y a souvent insouciance, indifférence, timidité ou apathie : il y a toujours faute. Une seule excuse est valable : l'ignorance. Mais de cette ignorance les suites sont trop fâcheuses pour qu'on n'essaie pas d'y mettre fin. Cet article n'a pas d'autre objet. Puisse-t-il atteindre son but et contribuer à sauvegarder dans l'âme des enfants le précieux trésor de la pudeur et de la vertu !

V. — Nous avons assez longtemps souffert de la détresse intérieure et extérieure de nos finances nationales, pour ne pas nous réjouir d'un petit incident récent, presque comique, dont la gaieté ne sera sans doute pas savourée en Amérique autant que chez nous.

Nous devons de l'argent à nos chers bons amis et « associés » d'Outre-Mer ; ils nous le réclament. C'est justice pure. En amitié, ce serait peut-être autre chose. Mais, les affaires... sont les affaires, et tout Américain est par définition un homme d'affaires, *businessman*. Après tout, ces braves gens-là peuvent avoir besoin pour vivre de l'argent qu'ils nous ont prêté pour faire la guerre avec nous,... à leur profit plus qu'au nôtre. Tous les jours il arrive qu'un débiteur ait à subir les sollicitations pressantes de son créancier besogneux.

Il ne semble pourtant pas que les nécessités de la vie américaine actuelle réclament bien impérieusement le retour au bercail des dollars évadés puisqu'on nous offre du temps, beaucoup de temps, 60 ans, pour la liquidation intégrale de notre dette. L'américain veut bien ne pas être payé tout de suite, en quoi il fait preuve de sens pratique, sachant fort bien que la réclamation serait alors plus qu'odieuse, d'exécution impossible.

Il n'est que juste aussi de reconnaître qu'il entend, avec nous, faire les choses grandement et se montrer généreux. Il veut bien entrer en composition, réduire sa créance, ne pas nous pressurer *usque ad novissimum quadrantem*. Pratique, encore, cette aimable inspiration ! Car, qui sait, avec les aléas imprévisibles de l'avenir, si nous pourrons jamais tout payer ? Et puis, n'est-ce pas ? mieux vaut tenir que de courir ou, si vous préférez, un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras. L'important est d'avoir un bon papier en règle où, en échange d'un cadeau raisonnable, l'Amérique trouvera une garantie de paiements annuels, successifs, par tranches apparemment modérées vues d'ici et du moment présent, qui n'en constitueront pas moins une charge terriblement lourde pour les générations françaises futures pendant plus de 60 ans.

Aux insistances quelque peu (?) disgracieuses du Trésor américain, la France répondait : — Nous sommes, par ici, gens d'honnêteté et d'honneur. Nous n'avons nullement l'arrière-pensée de renier notre dette : on vous paiera, n'ayez crainte, c'est entendu, mais, s'il vous plaît, quand nous pourrons vous payer, pas avant. Est-ce notre faute, si notre caisse est vide des sommes que l'Allemagne nous doit avant tout, de son côté, en remboursement des milliards que nous avons dû dépenser pour la réparation de nos régions dévastées ? Est-ce notre faute, si vous avez traité comme simple chiffon de papier la parole d'honneur de votre Président Wilson et nous avez abandonnés à un isolement politique et moral aussi désastreux pour notre prestige et notre crédit dans le monde que contraire aux stipulations solennellement si-

gnées par les belligérants victorieux, vous avec nous, à Versailles ? Est-ce notre faute, si, au lieu de nous aider financièrement au lendemain de la guerre, comme c'était l'heure de le faire plus que jamais, vous avez froidement exigé le règlement de notre dette comme condition préalable absolue de tout concours pécuniaire amical de votre part dans notre détresse, en quoi vous avez largement contribué à notre crise économique, à la chute de notre devise nationale, et, par contre-coup, à l'enrichissement fabuleux de vos porteurs de dollars à nos dépens ?

A quoi l'oncle Sam répondait, toujours avec le même sang-froid : « Réglons d'abord... vous verrez ensuite comme on sera gentil avec vous... Des emprunts, des faveurs, etc... tout ce que vous voudrez... mais, s'il vous plaît, réglons... Signez le papier d'abord... après quoi on vous renflouera !... »

Et c'était un leit-motiv, répété à satiété dans la presse américaine, autant dire dans la presse mondiale, appuyé sur le dire d'une multitude d'experts, que la France n'avait à espérer aucun relèvement de ses finances, aucun concours bancaire étranger, tant que ne serait pas réglée avant tout le compte des dettes interalliées.

Que pouvions-nous faire, sinon tenter ce qui nous paraissait alors l'unique moyen de sauvetage et entamer, le couteau sur la gorge, les pourparlers auxquels nous étions à la fois, par nos créanciers et par la crainte de la catastrophe, si instamment invités ?

De là le premier arrangement Caillaux, suivi, l'an dernier, du protocole modifié et amélioré de l'arrangement dit Mellon-Bérenger, qui, pas plus que l'autre, n'a satisfait chez nous à peu près personne. Malgré les réclamations de l'opinion publique française tout entière, les Américains ont toujours refusé d'admettre dans le contrat la clause de « sauvegarde, » et nettement déclaré qu'ils ne consentiraient jamais à aucune modification de la combinaison Mellon-Bérenger, qui reste désormais, pour eux, la charte intangible qu'ils entendent imposer à notre signature.

L'affaire en est là. Pour différentes circonstances de politique et d'économie intérieure, notre Parlement n'a pas été appelé jusqu'à présent à en délibérer. On a louvoyé. On a gagné du temps, et l'on a bien fait, car, est-ce habileté ou heureux concours de circonstances ? — l'un et l'autre sans doute — voilà que notre Premier se prépare à démontrer péremptoirement aux Américains que l'intangibilité de leur arrangement Mellon est un rêve, qu'ils auront la surprise, le regret peut-être, de voir s'évanouir devant la réalité d'un fait nouveau qu'ils n'avaient ni escompté ni un seul instant cru possible.

Pour la clarté de ce qui va suivre, rappelons que la somme globale de notre dette aux Etats-Unis se divise en deux « compartiments » : la dette de guerre proprement dite, ou plutôt d'*emprunts de guerre*, et la *dette commerciale* des stocks. Deux mots de celle-ci, qui va tout à l'heure prendre place au premier plan.

On sait que les Américains avaient amené avec eux en France un matériel énorme, dans tous les genres d'objets susceptibles d'être utilisés par des armées en campagne. La guerre finie, ils ont trouvé pratique de vendre à l'Etat français tout le stock des outillages et approvisionnements restants, et il est juste de constater que l'opération s'est faite dans des conditions nullement désavantageuses pour nous, quoi qu'il en soit du gaspillage qui a pu ensuite intervenir dans la revente des stocks aux commerçants de détail. Le prix convenu de vente était de 409 millions de dollars, soit un peu plus de 2 milliards de francs-or. L'Etat s'engageait par contrat 1° à verser annuellement l'intérêt du capital et 2° à verser le capital lui-même intégralement *en 1929*.

Cette dette « commerciale » des stocks a été, beaucoup plus que la dette de guerre, le cauchemar de nos ministres des finances, en raison de la fixité de son échéance relativement prochaine. On pouvait toujours, sans faillir à la parole donnée, différer le remboursement des emprunts. Mais, comment se dérober à la contrainte du créancier au jour dit, et ne pas faire honneur à sa signature ? Les Américains savaient nos caisses vides et n'imaginaient pas qu'elles pussent se remplir à temps pour nous permettre de faire face à cette lourde obligation. Aussi, n'ont-ils point manqué de jeter sur le tapis diplomatique des « arrangements » le poids lourd de leur créance de 1929, non qu'ils voulussent en exiger de façon absolue le paiement, mais pour nous amener, sous la pression de cette sorte de chantage, à ce fameux règlement global de nos dettes dont ils n'ont jamais un instant démordu. Pour arriver là, ils avaient même finalement consenti à ce que la dette des stocks, séparée jusque-là, fût confondue dans le bloc total de milliards que nous nous engagerions à payer par annuités pendant 62 ans. On n'est pas plus gracieux !...

Or, voici le joli tour que s'apprête à leur jouer M. Poincaré, l'atout imprévu, inespéré, qu'il va abattre, à la stupéfaction générale, sur la table de jeu financière franco-américaine. « Vos 409 millions de dollars de stocks ?... On vous les donnera, Messieurs, au jour fixé, peut-être même avant. Ceci dérange vos combinaisons ; je le regrette, mais votre arrangement Mellon-Bérenger n'étant plus alors intangible, n'est-ce pas ? nous allons, si vous le voulez bien, le jeter au panier, et voir à en inventer un autre qui se tienne un peu mieux sur ses pieds. J'ai l'honneur et le plaisir, en attendant, de vous faire remarquer que la France n'est plus, à l'heure actuelle, la cliente en mal de finances dont on a pu jadis mettre en doute la solvabilité. En son nom, je vous serais obligé de ne nous proposer que des conditions d'arrangement qu'elle veuille bien agréer, car autrement elle ne s'y soumettrait pas, n'étant par aucune raison de justice obligée de les subir contre son

gré. Je me permets d'ajouter, ce que vous savez déjà, que, si nous ne sommes pas encore bien riches, nos petites affaires tout de même ne vont pas trop mal pour le moment, et que nous nous proposons de ne faire éventuellement des emprunts, dont présentement nous n'avons pas besoin, que chez des amis qui auront la bonne grâce de nous les offrir plutôt que de nous les accorder. Ceci dit, parlons maintenant d'un nouveau règlement de comptes. Je crois que cette fois, nous allons nous entendre. »

Et voulez-vous savoir comment cela se dit, fièrement, *urbi et orbi*, en fin langage académique, poli, mesuré, mais clair, français enfin, et suggestif à souhait ? Savourez ce passage du discours que vient de prononcer M. Poincaré à l'ouverture du Conseil général de la Meuse (2 mai 1927) :

« Lors des cours vertigineux où nous avions trouvé la livre — elle est tombée à 124 — ceux qui avaient pris l'habitude et comme le goût de la dépréciation du franc nous ont prédit des désastres industriels et des troubles sociaux. Les communistes, qui sont à l'affût de toutes les causes de mécontentement, se sont efforcés d'exploiter un chômage momentané, qui n'a jamais été comparable à ce qu'il est en Allemagne ou en Russie. Leurs sombres pronostics ont été bientôt démentis par les faits.

Pendant que notre monnaie se redressait avec une rapidité qui déconcertait même les calculs des spécialistes, la Trésorerie et la Caisse autonome trouvaient dans une action parallèle le moyen de convertir en dettes à long terme, automatiquement amortissables, une partie de notre dette flottante, de supprimer successivement les bons à courte échéance, et, pendant que la Banque de France réduisait le taux de l'escompte, de réduire elles-mêmes la charge des intérêts qu'elles avaient à supporter.

En même temps, la Banque de France et la Trésorerie s'approvisionnaient largement en devises, et ces réserves accumulées ne fournissaient pas seulement de puissantes munitions contre les retours offensifs d'une spéculation à la baisse, elles nous mettaient en mesure de pourvoir à nos échéances extérieures, *de ne pas accepter aveuglément pour un long avenir des engagements que nous ne serions pas assurés de tenir*, DE NE PAS SUBIR LA CONTRAINTE DE L'ÉTRANGER et de reprendre l'or qu'en des moments difficiles nous avions dû laisser comme gage au-delà de nos frontières. »

« Nous n'accepterons pas aveuglément pour un long avenir des engagements que nous ne serions pas assurés de tenir, » voilà pour la *dette de guerre* et l'arrangement défunt Mellon-Bérenger.

« Nous ne subirons pas la contrainte de l'étranger, » voilà pour la *dette des stocks,* qui sera éteinte longtemps avant et tout autrement que ne l'avaient prévu nos créanciers.

Sur quoi l'on imagine sans peine la surprise et l'embarras des prophètes économiques des Deux Mondes. Joli coup droit, et double, dans les *intangibles* combinaisons de nos bons amis d'Amérique. Les rôles ne sont pas pour autant renversés, évidemment, puisque nous restons quand même débiteurs des emprunts de guerre ; ils le sont tout de même quant aux conditions morales nouvelles dans lesquelles vont se trouver les diplomates chargés, de part et d'autre, d'élaborer un nouveau règlement de comptes. La France cette fois, débarrassée de la fameuse *contrainte* de 1929, sera libre d'exiger qu'on lui fasse un sort moins défavorable, et elle n'acceptera plus, comme on le lui imposait à l'heure de sa détresse, d'engager ses générations futures à verser dans la caisse américaine plus d'argent qu'elles n'en auraient reçu de leurs propres débiteurs.

Incident presque comique, disions-nous, en songeant à ce qu'il va causer d'étonnement désappointé à nos frères de toujours, associés belligérants d'hier, impitoyables créanciers d'aujourd'hui, obligés de revenir demain, espérons-le, à la bonne cordiale et généreuse amitié d'antan.

C'est plus qu'un incident gai, infiniment réjouissant pour nous. C'est un événement capital dans notre histoire, la résurrection financière de la France, dont il faut sans doute faire honneur à la bonne volonté fiscale des contribuables ainsi qu'à l'énergie persévérante de nos producteurs, patrons et ouvriers, mais aussi, et pour une très large part, à l'intelligent patriotisme de M. Poincaré. Voilà ce qu'il faut dire partout et répéter sur tous les tons à mesure qu'approche la période électorale. L'œuvre de salut financier n'est pas achevée, tant s'en faut. Mais elle est bien commencée et elle continuera. . à moins que nous ne soyons, une fois encore, ramenés au bord de l'abîme par quelque intervention catastrophique du Cartel des gauches.

VI. — On n'a pas oublié la récente cérémonie grandiose de la bénédiction, par le cardinal-archevêque de Rennes, des bateaux malouins et cancalais en partance pour la pêche annuelle de la morue à Terre-Neuve. Le plus grand journal de New-York, le *New York Times* (1er mars 1927) s'est fait l'écho sympathique de ce grand « Pardon » maritime de St-Malo dans un éditorial intitulé *The Ships of Saint Malo* que nous avons plaisir à reproduire intégralement :

« C'est une peinture pittoresque que celle qui a été présentée dans le *New York Times* d'hier et qui décrit la bénédiction, à Saint-Malo, des quatre-vingt dix barques de pêche avant l'appareillage pour les six mois de croisière sur les bancs morutiers de Terre-Neuve et du Labrador. Elle jette une tache de brillante couleur sur la page du journal ; mais elle fait plus : car elle montre que le ciel est moins haut au-dessus de la tête des paysans et des pêcheurs bretons qu'il ne l'est au-dessus des grandes villes, où la religion ne s'aventure guère à bénir l'ouvrier à son travail, le boutiquier dans son magasin ou l'homme d'affaires dans son bureau. Elle a une signification spéciale pour nous Américains, car elle nous rappelle le temps où Jacques Cartier appareillait aussi dans ce même port, sur deux navires de 60 tonnes chacun, pour aller explorer le golfe Carré (le Saint-Laurent) sur la grande route qui croyait-il devait conduire à *Cathay* [1].

Ce fut un voyage de foi. Il conduisit, en effet, le maître pilote au-delà des bancs embrumés, au-delà du mystérieux golfe Carré, dans la magnifique rivière dont l'immense nappe d'eau put lui faire croire un

[1] Nom donné à la Chine au moyen âge et jusque sous Louis XIV. Angélique dans le *Roland furieux* est princesse de Cathay.

instant qu'il avait vraiment découvert la route du Nord vers l'Inde. Les rapides de Lachine « se moquèrent avec leur ricanement incessant, » suivant l'expression d'un historien, de son espérance déçue. Il n'en avait pas moins ouvert à l'Europe la porte du Nord de l'Amérique. Sur le seuil les Normands avaient égoutté les embruns de leurs avirons de wikings. Quand les pères des Pilgrim fathers [1] étaient encore au berceau, ce fils de Saint-Malo était déjà, à plusieurs centaines de milles à l'intérieur, sans doute le seul Européen avec ses compagnons qui eût pénétré dans le nouveau continent : il se trouvait entre le Mexique et le pôle Nord. Lui aussi avait reçu, en même temps que ses hardis compagnons, la bénédiction de l'Evêque, lorsqu'il s'était mis à la voile avec le flot, laissant derrière lui les remparts du promontoire qui fut la « nursery des hardis nautonniers, » le berceau de l'esprit d'aventure et de courage du Far West.

Parkman voyait avec son imagination les voiliers normands et bretons dans ce lointain passé, près de quatre siècles en arrière, louvoyant autour de quelque pointe de terre désolée, ou bien ancrés dans un port de hasard ; ou bien il apercevait ces hardis pêcheurs, bénis comme leurs frères normands et bretons d'aujourd'hui, draguant dans leurs filets les richesses de la mer : ne leur faut-il pas rapporter les morues pour le Carême et le temps du jeûne ? Et un autre historien dépeint les bébés bretons jouant avec des pendeloques sculptées dans des défenses de morses, et les jeunes filles normandes couvertes de fourrures que leurs pères ou leurs frères avaient rapportées des côtes d'Anticosti et du Labrador. Mais, outre ce qu'ils ont rapporté, ceux-ci ont donné, oh ! ils ont donné beaucoup plus qu'ils n'ont jamais eu en ouvrant la route du Nouveau-Monde.

Puisse donc l'Amérique s'intéresser comme elle le doit à cette bénédiction continue de la flotte des pêcheurs de Saint-Malo, en souvenir reconnaissant des flottes d'autrefois qui traversèrent le voile de brume et finalement « donnèrent le grand intérieur d'un nouveau continent » suivant l'expression de Justin Winsor, « à une contrée qui nous a créé une dette envers elle près de deux cent cinquante ans avant la période de notre dette de la Révolution. »

Mais, en dehors des raisons que l'histoire nous fournit pour ne pas laisser passer cette cérémonie inaperçue, il en est une qui nous est imposée par l'éternel rappel au monde de la puissance qui « des vents fait ses messagers » et que nous retrouvons dans l'exemple d'une Eglise qui bénit les hommes dans leurs occupations quotidiennes, dans l'exemple d'une mitre qui vient jusqu'au bord de l'eau apporter une bénédiction aux voiles et aux avirons. L'Amérique a des raisons toutes spéciales de souhaiter que les barques de Saint-Malo, qui par deux ou par trois s'en vont emportant une bénédiction vers les bancs de morue de Terre-Neuve, rentrent chez elles, à l'automne, porteuses d'une bonne pêche. » (Trad. Lechartier, *Correspondant* du 25 avril 1927).

VII. — Un livre a paru récemment, qui rappelle l'attention sur l'extraordinaire et truculent romancier que fut Joris Karl Huysmans pendant le dernier quart du XIX^e siècle. Sous le titre, fort bien trouvé : *Du naturalisme littéraire au naturalisme mystique* (in-16, 9 f., Paris, Perrin), M. Henri Bachelin vient de donner, dans les *Contemporains d'hier*, une étude assez fouillée et consciencieusement documentée sur le romancier, un instant fameux, de *A rebours* et de *Sainte Lydwine* Par certains côtés le personnage nous intéresse. C'est l'heure d'en dire un mot avant qu'il tombe entièrement dans l'oubli [1].

Ceux d'entre nous qui ont passé la cinquantaine se souviennent du bruit que fit, en 1895, l'apparition d'un volume intitulé *En route*, où, sous le pseudonyme de son héros Durtal, Huysmans racontait sa propre conversion au catholicisme. Ce fut gros scandale dans tous les camps : chez ses anciens amis, déconcertés de sa fugue, et chez les catholiques, malédifiés des allures extravagantes d'un néophyte au verbe si intempérant. La conversion était sincère cependant, ainsi que la suite des événements l'a amplement démontré.

L'œuvre littéraire de Huysmans gravite à peu près tout entière autour de ce fait central de sa vie. Pour la bien juger, avec l'impartialité dont n'ont pas toujours fait preuve ses critiques de part et d'autre, il faut la prendre dans son ensemble, avoir lu tous les volumes dont elle se compose, et surtout la *Préface* insérée en tête d'*A rebours* vingt ans après sa publication, longtemps après la conversion.

La vie littéraire de Huysmans se partage en trois périodes qu'il a lui-même nettement distinguées. La première est celle des débuts, à l'école de Zola et des *Soirées de Médan*, en plein naturalisme. La seconde, qui part de *A rebours* pour s'achever avec *En route*, en passant par *Là-bas*, est la période sombre où, après avoir rompu avec le naturalisme matérialiste de ses premiers maîtres, Zola, le Flaubert de *Madame Bovary* et de *l'Education sentimentale*, le Baudelaire des *Fleurs du mal*, etc., il donne dans toutes les excentricités sans nom d'un naturalisme mystique dépravé qui l'amènent aux pires divagations de l'occultisme satanique. Sa conversion enfin est le point de départ d'une troisième période édifiante, terminée, après d'indicibles souffrances saintement supportées, par une mort chrétienne exemplaire.

A la première de ces trois périodes appartiennent ses romans de début : *Sac au dos*, *En ménage*, *Les Sœurs Vatard*, et ses collaborations aux *Soirées de Médan*, œuvres de jeunesse, d'ailleurs fort malpropres, composées sous l'inspiration des théories naturalistes, alors qu'il subissait pleinement l'emprise de Zola et de son entourage. Leur valeur littéraire est médiocre. Peu lues et vite oubliées, elles n'ont pour la critique, pour la nôtre en particulier, d'autre intérêt que d'être fortement autobiographiques, *Sac au dos* surtout, et de révéler déjà certaines notes caractéristiques du tempérament esthétique et moral, nous dirions mieux immoral, de l'auteur, qui iront en s'accentuant tous les jours davantage. Ecoutons-le dire pourquoi il s'est évadé du naturalisme et affranchi de la tutelle de Zola :

« Je ne reproche au naturalisme ni ses termes de ponton, ni son vocabulaire de latrines et d'hospices,

[1] Les « pères pèlerins, » nom donné aux premiers pionniers émigrés puritains qui débarquèrent sur le sol américain.

[1] Cf. en plus de l'ouvrage cité de M. H. Bachelin : *Pages catholiques* de Huysmans, avec une préface de l'abbé A. Mugnier ; *Pages choisies*, avec une préface de L Descaves ; Victor Giraud, *L'aventure morale de J. K. Huysmans* dans *Revue des Deux Mondes*, 1^er mai 1927.

car, ce serait injuste et ce serait absurde. D'abord, certains sujets les hèlent ; puis, avec des gravats d'expressions et du brai de mots l'on peut exhausser d'énormes et de puissantes œuvres : l'*Assommoir* de Zola le prouve.

Non, la question est autre. Ce que je reproche au naturalisme, ce n'est pas le lourd badigeon de son gros style, c'est l'immondice de ses idées ; ce que je lui reproche, c'est d'avoir incarné le matérialisme dans la littérature, d'avoir glorifié la démocratie de l'art.

Quelle théorie de cerveau mal famé, quel miteux et étroit système ! Vouloir se confiner dans les buanderies de la chair, rejeter le suprasensible, dénier le rêve, ne pas même comprendre que la curiosité de l'art commence là où les sens cessent de servir !

Qu'a-t-il donc vu, le naturalisme, dans tous ces décourageants mystères qui nous entourent ? Rien ! Quand il s'est agi d'expliquer une passion quelconque, quand il a fallu sonder une plaie, déterger même le plus bénin des bobos de l'âme, il a tout mis sur le compte des appétits. Rut et coup de folie, ce sont là ses seules diathèses. En somme, il n'a fouillé que des dessous de nombril, et banalement divagué dès qu'il s'approchait des âmes. C'est un herniaire de sentiments, un bandagiste d'âmes, et voilà tout !

Il n'est pas qu'inexpert et obtus, il est fétide, car il a prôné cette vie moderne atroce, vanté l'américanisme nouveau des mœurs, abouti à l'éloge de la force brutale, à l'apothéose du coffre-fort. Par un prodige d'humilité, il a révéré le goût nauséeux des foules, et par cela même il a répudié le style, rejeté toute pensée altière, tout élan vers le surnaturel et l'au-delà. Il a si bien représenté les idées bourgeoises, qu'il semble, ma parole, issu de l'accouplement de Lisa la charcutière du *Ventre de Paris* et de Homais !

Non, il n'y a pas à dire, toute l'école naturaliste, telle qu'elle vivote encore, reflète les appétences d'un affreux temps. Avec elle nous en sommes venus à un art si rampant et si plat que je l'appellerais volontiers le cloportisme. Que trouve-t-on dans ses derniers livres ? Dans un style en mauvais verres de couleur, de simples anecdotes, des faits divers découpés dans un journal, rien que des contes fatigués et des histoires véreuses, sans même l'étai d'une idée sur la vie, sur l'âme, qui les soutienne ! J'en arrive, après avoir terminé ces volumes, à ne même plus me rappeler les incontinentes descriptions, les insipides harangues qu'ils renferment ; il ne me reste que la surprise de penser qu'un homme a pu écrire trois à quatre cents pages, alors qu'il n'avait absolument rien à nous révéler, rien à nous dire. » *(Là-bas,* p. 5).

Même son de cloche dans la Préface d'*A rebours :*

« Au moment où parut *A rebours*, c'est-à-dire en 1884, la situation était celle-ci. Le naturalisme s'essoufflait à tourner la meule dans le même cercle. La somme d'observations que chacun avait emmagasinée en les prenant sur soi-même, commençait à s'épuiser. Zola, qui était un beau décorateur de théâtre, s'en tirait en brossant des toiles plus ou moins précises. Il suggérait très bien l'illusion du mouvement et de la vie ; ses héros étaient dénués d'âme, régis tout bonnement par des impulsions et des instincts, ce qui simplifiait le travail de l'analyse. Ils remuaient, accomplissaient quelques actes sommaires, peuplaient d'assez franches silhouettes des décors qui devenaient les personnages principaux de ses drames. Il célébrait de la sorte les halles, les magasins de nouveauté, les chemins de fer, les mines, et les êtres humains égarés dans ces milieux n'y jouaient plus que le rôle d'utilités et de figurants. Mais Zola était Zola, c'est-à-dire un artiste un peu massif, mais doué de puissants poumons et de gros poings.

Nous autres, moins râblés et préoccupés d'un art plus subtil, nous devions nous demander si le naturalisme n'aboutissait pas à une impasse et si nous n'allions pas bientôt nous heurter contre le mur du fond. Je cherchais à m'évader d'un cul-de-sac où je suffoquais. J'éprouvais le besoin d'ouvrir les fenêtres, de fuir un milieu où j'étouffais. »

Oui, mais avant d'arriver à la lumière de la foi, quelle dégoûtante odyssée à travers toutes les aberrations de l'orgueil de la chair et de l'esprit, jusqu'aux bas-fonds de la mystique diabolique ! Quelle débauche d'imaginations perverties en chasse de sensations ou plutôt de sensualités inédites ! Ces puanteurs font de *Là-bas* un livre nauséabond, non pas sans doute obscène *ex professo* mais rempli de descriptions malpropres qui en rendent la lecture inabordable à peu près à tout le monde. L'auteur lui-même l'a désavoué après sa conversion.

« Ce livre de *Là-bas,* qui effara tant de gens, je ne l'écrirais plus maintenant que je suis redevenu catholique, de la même manière. Il est, en effet, certain que le côté scélérat et sensuel qui s'y développe est réprouvable ; et cependant, je l'affirme, j'ai gazé, je n'ai rien dit ; les documents qu'il recèle sont, en comparaison de ceux que j'ai omis et que je possède dans mes archives, de bien fades dragées, de bien plates béatilles.

Je crois cependant qu'en dépit de ses démences cérébrales et de ses folies alvines, cet ouvrage a, par le sujet même qu'il exposait, rendu service. Il a rappelé l'attention sur les manigances du Malin qui était parvenu à se faire nier. Il a été le point de départ de toutes les études qui se sont renouvelées sur l'éternel procès du satanisme. Il a aidé, en les dévoilant, à annihiler les odieuses pratiques des goéties. Il a pris parti et combattu très résolument en somme pour l'Eglise contre le démon. » *(A rebours,* Préface).

Arrive enfin l'heure décisive de la grâce. Pour la première fois de sa vie, presqu'au lendemain de la publication de *Là-bas*, Huysmans rencontre un prêtre sur sa route, l'abbé Mugnier, qui le décide, après maintes conversations et discussions, à faire une retraite à la petite Trappe de N.-Dame d'Igny, d'où il sort converti. Trois ans après, en 1895, il écrit *En route*, où il raconte les étapes de son évolution religieuse.

Il attribue lui-même à trois causes le travail intérieur qui l'a ramené au catholicisme : « l'hérédité, l'amour de l'art, l'ennui de vivre. » Issu d'une famille hollandaise très pieuse, il avait gardé, quoique séparé d'elle de bonne heure, l'empreinte inconsciente de son influence religieuse sur sa toute première éducation. Tombé de Zola en Schopenhauer, il connut toutes les détresses morales du pessimisme. Mais ces deux raisons, communes à tant d'autres « dévoyés » qui ne se sont jamais dégagés du bourbier, sont loin d'expliquer aussi clairement que la troisième, l'amour de l'art, la genèse de sa conversion.

Huysmans était artiste jusqu'au bout des ongles et l'art du moyen âge a été la passion continue prédominante de toute sa vie. Or, l'art est, par essence si l'on peut dire, spiritualiste. Pas d'art sans idéal. Comme, d'autre part, l'art médiéval est profondément imprégné d'inspiration chré-

tienne, l'on conçoit que, tout en restant moralement éloigné de l'Eglise, Huysmans s'est trouvé dans la nécessité de la rencontrer à chaque pas dans ses excursions esthétiques, et, quoi qu'il en eût, malgré soi peut-être, de vivre artistiquement en sa compagnie.

« L'étrange fut que, sans m'en être d'abord douté, je fus amené, par la nature même de mes travaux, à étudier l'Eglise sous bien des faces. Il était, en effet, impossible de remonter jusqu'aux seules ères propres qu'ait connues l'humanité, jusqu'au moyen âge sans constater qu'elle tenait tout, que l'art n'existait qu'en elle et par elle.

N'ayant pas la foi, je la regardais un peu défiant, surpris de son ampleur et de sa gloire, me demandant comment une religion, qui me semblait faite pour des enfants, avait pu suggérer de si merveilleuses œuvres. Je rôdais un peu à tâtons autour d'elle, devinant plus que je ne voyais, me reconstituant avec les bribes que je retrouvais dans les musées et les bouquins, un ensemble. Je me croyais loin de la religion pourtant ! Je ne songeais pas que de Schopenhauer, que j'admirais plus que de raison, à l'*Ecclésiaste* et au *Livre de Job* il n'y avait qu'un pas. Les prémisses sur le Pessimisme sont les mêmes ; seulement, lorsqu'il s'agit de conclure, Schopenhauer se dérobe. J'aimais ses idées sur l'horreur de la vie, sur la bêtise du monde, sur l'inclémence de la destinée. Je les aime également dans les Livres Saints. Mais, les observations de Schopenhauer n'aboutissent à rien. Il vous laisse, pour ainsi parler, en plan. Ses aphorismes ne sont en somme qu'un herbier de plantes sèches. L'Eglise, elle, explique les origines et les causes, signale les fins, présente les remèdes. Elle ne se contente pas de vous donner une consultation d'âme ; elle vous traite et vous guérit, alors que le médicastre allemand, après vous avoir bien démontré que l'affection dont vous souffrez est incurable, vous tourne, en ricanant, le dos.

Je m'imaginais que le Pessimisme pouvait être le consolateur des âmes élevées. Quelle bêtise ! C'est cela qui était peu expérimental, peu document humain, pour me servir d'un terme cher au naturalisme. Jamais le Pessimisme n'a consolé et les malades de corps et les alités d'âme ! »

En réservant la part de la grâce, comme il convient toujours en circonstances analogues, l'on voit sans peine les dispositions favorables qu'elle a rencontrées dans un sujet où le sens du beau avec la passion logique conséquente du beau religieux, a toujours surnagé dans le naufrage de sa vie intellectuelle et morale.

Envisagé sous ce point de vue, *En route,* quoique encombré encore de scories malpropres dont l'auteur, même converti, n'a pu du jour au lendemain se dégager, reste cependant une étude de psychologie curieuse à suivre, édifiante au fond, pour le lecteur prévenu qui saura faire la part du clinquant littéraire dont la pensée substantielle, catholique, très ferme et très courageuse, est trop souvent enveloppée dans les détails de son expression. Aussi, malgré tout, la lecture de ce volume n'est-elle à conseiller ou à permettre qu'avec circonspection.

Ici une parenthèse. La conversion « artistique » de Huysmans — et c'est en quoi surtout elle nous intéresse — a remis sur le tapis, dans la presse catholique, la question de savoir si l'art est, comme disent les théologiens, un préambule préparatoire à la foi, un *motif de crédibilité,* et quelle est au juste sa valeur apologétique : sur quoi l'on a beaucoup disserté, et surtout divagué, en sens contraires, affirmatif et négatif, comme au temps de Chateaubriand, quand parut le *Génie du christianisme*. Sans entrer autrement dans le vif de la controverse, nous allons rappeler en quelques mots, puisque l'occasion s'en présente, la solution juste.

Autre chose est la *crédibilité de la foi,* autre chose le mystérieux procédé par lequel la grâce amène, en fait, pratiquement, une intelligence à l'*acte de foi*. La crédibilité est d'ordre intellectuel ; l'acte de foi comporte, en plus de l'opération d'intelligence, l'intervention de la volonté. L'acte de foi est œuvre purement interne, subjective, alors que les « motifs de crédibilité » sont externes, publics, objectifs, comme est externe, public, objectif, le fait de la révélation divine dont ils doivent rationnellement prouver l'existence.

Rien n'empêche, assurément, que l'action divine agisse immédiatement sur une âme et lui donne, dans le secret de sa conscience, des impressions et des certitudes qui sont pour elles une préparation suffisante à la foi ; mais, ce sont là des opérations de la grâce restreintes aux limites de l'individualité qui en est l'objet, et qui ne sauraient, par conséquent, imposer au dehors à personne une foi identique.

Si l'on entend par *apologétique,* ainsi qu'on doit le faire, la justification de la foi révélée devant la raison humaine *ut sic,* commune, universelle, cette justification ne peut procéder que de certitudes appuyées sur des motifs rationnels, impersonnels, objectifs. Il n'y a donc point, à proprement parler, de justification logique rationnelle de la foi en dehors de l'*apologétique objective* qui procède des motifs externes de crédibilité (miracles, prophéties, notes de l'Eglise). Celle-là seule a la portée universelle d'une démonstration de la foi qui s'adresse indistinctement à tout homme raisonnable et raisonnant. C'est la seule que connaisse la théologie catholique, la seule qui soit nécessaire et suffisante pour la crédibilité absolue du fait de la Révélation.

Que si l'on tient à voir une sorte d'apologétique dans certaines préparations ou prédispositions subjectives à la foi, disons, par opposition à *l'apologétique de la raison,* que c'est là une *apologétique du sentiment,* une apologétique donc « personnelle » qui n'est certes pas à négliger, et peut rendre spirituellement de très grands services, mais n'a qu'une valeur individuelle, indépendante des justifications de la raison pure.

Or, l'art, expression et goût du beau, est affaire de sentiment et non de raison, affaire d'éducation et d'impression subjectives s'il en fût. Les artistes sont rares, et, ce qui est plus rare encore, c'est d'en rencontrer deux qui s'accordent sur la théorie du beau et en apprécient de façon identique les manifestations. Huysmans, un artiste à coup sûr,

tient à tout instant pour des horreurs ce que d'autres, non moins artistes, pourquoi pas? admirent comme des chefs-d'œuvre. C'est la condamnation, non pas de la valeur individuelle, mais de la valeur logique rationnelle de l'apologétique du sentiment.

Que des lecteurs aient été ramenés à la foi par la lecture du *Génie du christianisme,* c'est possible, certain même. Mais combien, après l'avoir lu, sont restés incroyants! L'art du moyen âge, peinture, architecture, musique, symbolisme chrétien, a profondément impressionné Huysmans, et il n'a pas eu tort de conclure que le catholicisme est une magnifique école de beauté. Il ne s'est pas demandé si c'était là une preuve de sa vérité, de la divinité de Jésus-Christ et de l'Eglise. La Providence lui a fait grâce de ce problème de raison, et l'a amené, en brûlant les étapes, tout droit à la foi. C'est une faveur insigne, et c'est très bien pour Huysmans. Mais que tirer de là pour d'autres artistes qui se poseront le problème, ou ne goûteront point, comme lui, passionnément, l'art chrétien du moyen âge?

Force est de conclure que, si l'apologétique de l'art, ainsi d'ailleurs que toute autre forme d'apologétique de sentiment, est une très précieuse ressource à mettre en œuvre à l'occasion, un moyen pratique de conversion efficace et légitime en circonstances *individuelles* appropriées, il y aurait erreur à la présenter aux incroyants comme motif convaincant de crédibilité des mystères de la foi, comme une apologétique susceptible de s'imposer logiquement à leur raison et de résoudre tous leurs doutes. Mais, assez excursionné sur le terrain du dogme et de la philosophie. Revenons à notre homme.

La grâce améliore et parfois transforme la vie passée du néophyte. Il est rare qu'elle supprime subitement la vitesse acquise de ses vieilles habitudes. Il reste au converti un rude et long combat à livrer aux entraînements de sa mauvaise éducation première, et si la conversion est tardive, il devient d'autant plus difficile de se dégager, sous le poids de l'âge, des défauts d'antan.

Il ne semble pas que Huysmans converti, s'il a eu conscience des siens, ait éprouvé le besoin de s'en défaire. En tout cas il n'y a guère réussi, car l'on retrouve dans ses œuvres de maturité catholique, *La Cathédrale, Sainte Lydwine de Schiedam, L'Oblat Les Foules de Lourdes,* les mêmes procédés de littérature naturaliste, la même étroitesse farouchement intransigeante de ses conceptions d'art et de mystique, et, à l'occasion, la même critique acerbe, irrévérencieuse, des personnes et des choses d'Eglise [1].

S'il a sincèrement abandonné les idées, il a toute sa vie gardé dans son *procédé littéraire* l'empreinte de son ancien maître Zola et de sa formation première à l'école naturaliste. Son naturalisme a seulement changé d'objet : il est devenu mystique. Il l'était déjà quelque peu, en ce sens au moins qu'il essayait de s'adapter au service d'un idéal artistique. L'idéal s'est étendu, élevé jusqu'aux sommets de la mystique chrétienne ; mais le procédé littéraire est quand même resté fortement imprégné de ses tares d'origine ; c'est toujours la même débauche d'épithètes extravagantes, souvent brutales, grossières ; c'est aussi bien dans *Sainte Lydwine* que dans *Là-bas,* le même goût de la description complaisamment appuyée de scènes macabres, horrifiques, répugnantes.

On a peine à concevoir la prodigieuse fécondité d'une pareille imagination, dont les trouvailles, violemment pittoresques, donnent à son style l'allure — qu'on nous passe le mot — d'une pétarade à jet continu. Veut-on un type du genre? Voici les vieillards des Petites Sœurs des Pauvres à la suite de l'Evêque dans une procession :

« A la queue de l'évêque une cour des Miracles se dandinait en flageolant ; une colonne de vieux birbes, costumés avec les friperies vendues des morgues, ballottait, se soutenant sous les bras, s'étayant les uns aux autres. Tous les décrochez-moi-ça d'il y a vingt ans ajustaient leurs mouvements, les accompagnaient sur eux. Des culottes à ponts ou à pieds d'éléphants, des pantalons ballonnés ou collants, tissés d'étoffes lâches ou retractiles, refusaient de se joindre aux bottines, laissaient voir les pieds où des élastiques grouillaient comme des vermines, des chevilles d'où coulaient des vermicelles cuits dans l'encre ; puis, c'étaient d'invraisemblables vestons ras et déteints, taillés dans des draps de billard, dans des prélarts élimés, dans des rebuts de bâches ; des redingotes découpées dans de la tôle, dévernie dans la raie du dos et aux coudes ; des gilets glauques parsemés de fleurettes et fermés par des boutons en fromage de cochon sec.

Mais tout cela n'était rien. Ce qui était prodigieux, hors de toute réalité, dûment insane, c'était la collection de chapeaux hissés sur ces défroques. Les spécimens des couvre-chefs abolis, perdus dans la nuit des âges, s'étaient assemblés là. Les vétérans s'avançaient coiffés de boîtes à manchons et de tuyaux à gaz ; d'autres exposaient des hautes-formes blancs, pareils à des seaux renversés de toilette ou à des bondons

[1] Extrait d'une lettre inédite de Brunetière, publiée dans la *Revue des Deux Mondes* (1er mai 1927) :

« Je n'ai absolument aucune raison de mettre en doute la sincérité de M. Huysmans ; aussi ne l'ai-je fait nulle part que je sache, directement ni indirectement. Mais je ne saurais l'approuver d'avoir entrepris l'apologie du christianisme par les moyens que je crois les plus propres à le discréditer, comme, par exemple, en nous développant le cas de sainte Lydwine et en insistant, à ce propos, sur ce que la pathologie des miracles a de plus répugnant. La religion n'exige point cette mortification des sens, pas plus qu'elle n'admettait les provocations de Polyeucte au martyre ; et ce n'est point pour avoir joui de ses infirmités, ni surtout pour les avoir soigneusement entretenues en elle, que l'Eglise a canonisé sainte Lydwine. Le grand défaut de M. Huysmans, si sincère qu'il soit, est, à mon avis bien formel, de *matérialiser* les raisons de croire, et de le faire avec une insistance d'artiste qui ressemble à un jeu ou à un exercice de virtuosité. C'est en cela surtout qu'il est un *décadent.* On dirait que les vérités de la religion ne sont vraies à ses yeux que dans la mesure où elles peuvent servir de matière à littérature, et, par conséquent, vraies de son esthétique personnelle à lui, Karl Jorës Huysmans, bien plus que de leur fond. Les effets de vocabulaire et de style auxquels donne lieu la hideur des plaies de sainte Lydwine, voilà pour Huysmans le témoignage de la nature chrétienne des souffrances de la sainte J'ai le regret de ne trouver la preuve ni probante ni prudente. »

A part les réserves qu'appellerait peut-être l'appréciation, probablement inexacte, du rôle que jouent dans la vie des saints les mortifications volontaires des sens, leur « jouissance » et leur « entretien, » ce jugement du célèbre critique est parfaitement juste, on ne peut mieux fondé.

percés dans le bas, d'un trou ; d'autres encore se pavoisaient de feutres semblables à des éponges, de bolivars hérissés et velus, de melons à bords plats, imitant des tourtes posées sur des assiettes ; d'autres enfin affichaient des chapeaux à claque qui gondolaient, jouaient de l'accordéon tout seuls, avec leurs côtes visibles sous la soie.

La démence des gibus dépassait le possible. Il y en avait de très élevés, dont le fût menait à des plates-formes évasées, tels que les shakos des voltigeurs du premier Empire ; de très bas, qui s'achevaient en gueules de tromblon, en table de schapska, en pots de chambre retournés d'enfants.

Et au-dessous de ce sahédrin de chapeaux saouls, grimaçaient des figures ridées de vieillards, avec des pattes de lapin le long des joues et des poils de brosse à dent sous le nez. » (*La Cathédrale*, p. 214).

Tel est le genre, et c'est partout ainsi, avec aggravation, souvent, d'épithètes autrement triviales et malodorantes. On conçoit sans peine, pour raconter les souffrances d'une sainte, d'autres modes descriptifs que celui-ci :

« Bientôt Lydwine ne put même plus se traîner sur les genoux et s'agripper aux huches et aux sièges. Il lui fallut croupir sur sa couche, et ce fut cette fois pour jamais. La plaie qui n'avait pu se cicatriser sous les côtes s'envenima et la gangrène s'y mit. La putréfaction engendra les vers qui parvinrent à se faire jour sous la peau du ventre et pullulèrent dans trois ulcères ronds et larges comme des fonds de bols ; ils se multiplièrent d'une façon effrayante ; ils paraissaient bouillir tant ils grouillaient ; ils avaient la grosseur du bout d'un fuseau, et leurs corps étaient gris et aqueux, et leurs têtes noires.

Le moment arriva où le corps entier de la malheureuse fut à vif. En outre de ses ulcères dans lesquels vermillaient des colonies de parasites qu'on alimentait sans les détruire, une tumeur apparut sur l'épaule qui se putréfia. Puis ce fut le mal redouté du moyen âge, le feu sacré ou mal des ardents, qui entreprit le bras droit et en consuma les chairs jusqu'aux os. Les nerfs se tordirent et éclatèrent, sauf un qui retint le bras et l'empêcha de se détacher du tronc. Il fut dès lors impossible à Lydwine de se tourner de ce côté, et il ne lui resta libre que le bras gauche pour soulever sa tête, qui pourrit à son tour. Des névralgies effroyables l'assaillirent, qui lui forèrent, ainsi qu'avec un villebrequin, les tempes, et lui frappèrent, à coups redoublés de maillet, le crâne. Le front se fendit de la racine des cheveux jusqu'au milieu du nez. Le menton se décolla sous la lèvre inférieure, et la bouche enfla. L'œil droit s'éteignit et l'autre devint si sensible qu'il ne pouvait supporter sans saigner la moindre lueur. Elle éprouva aussi des rages de dents qui durèrent parfois des semaines et la rendirent quasi-folle. Enfin, après une esquinancie qui l'étouffa, elle perdit le sang par la bouche, par les oreilles, par le nez avec une telle profusion que son lit ruisselait, etc. » (*Sainte Lydwine*, p. 80).

C'est à se demander si l'inspiration franchement chrétienne du volume compense suffisamment les licences invraisemblables de sa rédaction, tant les plus beaux traits de la physionomie de la Sainte sont gâtés par le vilain cadre où l'auteur la présente.

Le goût « naturaliste » — *zoliste* dirions-nous bien — du hideux, de l'excentrique, et de la formule crue qui l'exprime, ce n'est pas le seul reproche que la critique catholique soit en droit d'adresser à Huysmans. Sa conversion ne l'a point corrigé du parfait irrespect avec lequel il traitait autrefois, dans ses plus mauvais livres, les personnes et les choses d'Eglise qui ne cadraient pas exactement avec l'étroitesse outrancièrement exclusive de ses conceptions personnelles d'art et d'idéal. Passe encore la plaisanterie banale à propos des « bondieuseries de la rue Bonaparte, » mais il est difficile d'accueillir avec la même indulgence des sarcasmes comme ceux-ci, qui sont d'ailleurs de pures contre-vérités :

« Ma conclusion sur la littérature ecclésiale moderne était que, parmi les hongres de l'art religieux, il n'y avait qu'un étalon, Barbey d'Aurevilly, et cette opinion demeure résolument exacte. Celui-là fut le seul artiste, au pur sens du mot, que produisit le catholicisme de ce temps. Il fut un grand prosateur, un romancier admirable, dont l'audace faisait braire la bedaudaille qu'exaspérait la véhémence explosive de ses phrases. (*A rebours*, Préface).

...Durtal ruminait des réflexions qui l'assaillaient chaque fois qu'il regardait une feuille cléricale ou l'un de ces ouvrages de piété précédés, ainsi que d'un permis de visiter, par l'approbation sanitaire d'un prélat.

Et sa surprise ne cessait point de cette ignorance inouïe, de cette haine instinctive de l'art, de cette appréhension des idées, de cette terreur des termes, si particulière aux catholiques.

Pourquoi ? Car enfin il n'y avait pas de raison pour que les croyants fussent plus ignares et plus bêtes que les autres ; ce devrait même être le contraire. Cet état d'infériorité, à quoi tenait-il ? Et Durtal se répondait : aux systèmes d'éducation, aux cours de timidité intellectuelle, aux leçons de peur qu'on leur donne dans une cave, loin de la vie ambiante et loin du jour. Il semblait qu'il y eût, en effet, dessein d'évirer les âmes, en ne les nourrissant que de ratatouilles sans suc, que de viandes littéraires blanches, parti pris de détruire chez les élèves toute indépendance, toute initiative de l'esprit, en les comprimant, en les planant sous le même rouleau, en restreignant le cercle des pensées, en les laissant dans une ignorance volontaire de la littérature et de l'art.

Le jour où cette forme si souple et si large de l'art moderne, le roman, aborda les scènes de la vie réelle, dévida le jeu des passions, devint une étude de psychologie, une école d'analyse, ce fut le recul des dévots sur toute la ligne. Le parti catholique qui paraissait mieux préparé que tout autre pour lutter sur ce terrain que la théologie avait longuement exploré, se replia en désordre, se bornant, pour assurer sa retraite, à faire canarder, avec les vieilles arquebuses à rouet de ses troupes, les œuvres qu'il n'avait ni inspirées ni conçues.

En retard de plusieurs ères, n'ayant pas suivi à travers les siècles l'évolution du style, il tourna au rustre qui sait à peine lire, n'entendit plus la moitié des vocables dont les écrivains se servaient, se mua, disons le mot, en un camp d'illettrés. » (*La Cathédrale*, p. 304).

Il faut cependant, sur un autre terrain, rendre justice à l'auteur. Son œuvre est un bazar où de fort jolies perles voisinent avec les pires vulgarités ; il y en a même beaucoup, et du plus bel orient. Le débraillé rocailleux du style n'empêche point le lecteur « averti » de goûter dans *La Cathédrale*, *Les Foules de Lourdes*, *L'Oblat* et *Sainte Lydwine*, des pages de haute et très chrétienne envolée. A titre d'exemple, et au hasard, savourez ce délicieux raccourci du symbolisme des cierges à Lourdes :

« Vraiment, si l'on y réfléchit, le spectacle de ces milliers de cierges en ignition est admirable !